



STANISLAS

Conditions générales de vente

Stage de pré-rentrée Collège-Lycée 2026

Mises à jour le 06/05/2026

Article 1 : Objet et identification de l'établissement

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les modalités d'inscription et de participation au stage de pré-rentrée Collège-Lycée proposé par Stanislas (ci-après « l'Établissement »).

Stanislas est une société anonyme, dont le siège social est situé 22 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 222 933, représentée par son représentant légal en exercice.

Toute inscription à l'un des stages proposés implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties dans le cadre de l'inscription en ligne des élèves au stage de pré-rentrée.

L'inscription s'effectue en ligne et devient définitive après :

- la fourniture complète des documents obligatoires,
- et le paiement intégral du prix de la prestation.

Article 2 : Éligibilité

Le stage est exclusivement réservé aux élèves scolarisés à Stanislas à compter de la rentrée scolaire suivante. Ce critère fait l'objet d'une vérification systématique.

Aucune inscription d'élèves extérieurs à l'établissement ne sera acceptée.

Article 3 : Durée et contenu du stage

- Le stage se déroule sur cinq (5) journées consécutives, durant la semaine précédant la rentrée scolaire.
- Les contenus pédagogiques sont définis par les enseignants selon la classe des élèves.
- Les horaires et volumes horaires sont précisés sur le site d'inscription.

Article 4 : Prix

4.1 Tarifs forfaitaires

- **Stage en internat** (à partir de la Seconde, et sur demande pour le Collège) : **800 €**
- **Stage en demi-pension** (déjeuner inclus pour tous les élèves) : **650 €**

Ces tarifs comprennent l'enseignement, les assurances, le goûter et le déjeuner, ainsi que le dîner et le petit-déjeuner pour la formule internat.

4.2 Conditions particulières

- L'externat n'est pas possible durant le stage pour des raisons de sécurité et de surveillance.
- Tout régime alimentaire particulier doit faire obligatoirement l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

L'infirmerie est ouverte durant toute la durée du stage afin d'assurer la prise en charge des traitements médicaux des élèves.

Aucun élève n'est autorisé à apporter un panier repas, sauf autorisation expresse de la direction, accordée sur présentation d'un justificatif médical et dans le cadre d'un suivi médical organisé par l'infirmerie de l'Établissement.

Ce type de protocole alimentaire n'ouvre pas le droit à une réduction.

- L'inscription est définitive uniquement après encaissement de la totalité du prix.
- Toute session commencée est due en intégralité.

4.3 Annulation par la famille

En cas de désistement :

- **10 %** du prix est retenu si l'annulation intervient **plus d'un mois** avant le début du stage,
- **20 %** si l'annulation intervient **moins d'un mois** avant le début du stage.

En cas d'erreur d'inscription imputable à l'utilisateur nécessitant une annulation et une réinscription, et sous réserve de places disponibles, des frais de gestion forfaitaires d'un montant de 30 € seront retenus et déduits du remboursement éventuel.

4.4 Réductions

Une réduction exceptionnelle pourra être accordée par le Directeur sur demande motivée et justifiée de la famille, avant toute inscription.

Un code de réduction à usage unique sera alors transmis par courriel aux parents. Ce code devra impérativement être renseigné dans la case prévue à cet effet sur le site d'inscription lors de la procédure de paiement.

Aucune réduction ne pourra être accordée a posteriori si l'inscription a déjà été réglée sur la plateforme linscription.com.

La réduction « famille nombreuse » ne s'applique pas au stage de pré-rentree.

Article 5 : Modalités de règlement

Le règlement du stage s'effectue selon l'un des moyens suivants :

- En ligne via le site linscription.com et son partenaire sécurisé Lyra-Network, acteur majeur dans l'acheminement des transactions bancaires en France, certifié PCI-DSS, agréé par l'ACPR. Informations consultables sur <https://lyra.com/fr/mentions-legales/> et certificat PCI DSS sur <https://lyra.com/fr/guides/pci-dss/>.
- Par virement bancaire. Dans ce cas l'inscription ne sera validée qu'après constatation effective de l'encaissement, dans un délai minimum de deux (2) jours ouvrés, et sous réserve des places disponibles.

Article 6 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28, 12°, du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

En conséquence, l'inscription au stage de pré-rentree ne bénéficie pas du droit de rétractation légal de 14 jours.

Article 7 – Annulation ou interruption du stage par l'Établissement

7.1 Annulation avant le début du stage

L'Établissement se réserve le droit d'annuler le stage avant son commencement en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée, sans droit à indemnisation complémentaire.

7.2 Interruption du stage en cours

En cas de survenance d'un événement de force majeure ou de circonstances exceptionnelles contraignant l'Établissement à interrompre définitivement le stage après son commencement, le participant sera remboursé au prorata des prestations non réalisées, à l'exclusion de toute indemnité complémentaire.

Article 8 – Responsabilité et assurances

L'Établissement est couvert par une assurance responsabilité civile pour les activités organisées durant le stage.

Les familles s'engagent à ce que l'élève soit également couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

Article 9 : Preuve de la transaction

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés par les parties comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des candidatures et des paiements est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Article 10 : Données personnelles (RGPD)

10.1 Responsable du traitement

L'Établissement est responsable du traitement des données personnelles collectées lors de l'inscription.

10.2 Finalités et base légale

Les données sont traitées pour :

- la gestion administrative et pédagogique des inscriptions,
- l'organisation et le suivi du stage.

Ces traitements sont fondés sur **l'exécution d'un contrat** (article 6.1.b du RGPD).

10.3 Données collectées

Données des responsables légaux et de l'élève, notamment : identité, coordonnées, informations administratives et documents nécessaires à l'inscription.

Les données concernant les élèves mineurs sont fournies exclusivement par les représentants légaux.

10.4 Paiement en ligne

Les données bancaires sont traitées exclusivement par **Lyra Network**, agissant en qualité de sous-traitant, sans accès de l'Établissement aux coordonnées bancaires.

10.5 Conservation

Les données sont conservées :

- pendant la durée du stage,
- puis archivées à des fins administratives, comptables et légales pendant une durée maximale conforme aux obligations légales,
- avant suppression ou anonymisation.

Elles ne sont à aucun moment vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

10.6 Sécurité

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données.

10.7 Droits des personnes

Conformément au RGPD, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés auprès du **Délégué à la Protection des Données** : dpo@stanislas.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.

Article 11 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée prioritairement.

À défaut, les tribunaux français seront seuls compétents.